

Image not found or type unknown



Contrat d'apprentissage rupture

Par **haas**, le **29/05/2009** à **10:00**

Bonjour,
nous avons signer à l'amiable hier une rupture de contrat d'apprentissage cependant nous aurions aimer savoir si l'enfant agé de 16 ans pourrais prétendre au assédic il travaillait depuis septembre donc 9 mois il faisait 35h par semaine avec une semaine de formation au CFA
merci pour la réponse.
Cordialement